

Taux de prévalence des troubles de personnalité limite

(2022-2023)

Mise à jour : Août 2024

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue
PORTRAIT DE SANTÉ

ÉTAT de santé



SANTÉ MENTALE

DÉFINITION



Les troubles de personnalité limite du groupe B font partie de la grande catégorie des troubles mentaux. Ils regroupent entre autres la cyclothymie, la dysthymie, les troubles de personnalité dyssociale et émotionnellement labile, de même que les modifications durables de la personnalité suite à une catastrophe ou une maladie psychiatrique.

Nombre : Nombre de personnes d'un territoire donné, tous âges confondus, atteintes d'un trouble de personnalité limite au cours de l'année financière 2022-2023.

Une personne assurée par le régime public d'assurance maladie du Québec est considérée comme étant atteinte d'un trouble de personnalité limite si elle a :

- un diagnostic principal de trouble de personnalité limite inscrit au fichier des hospitalisations MED-ECHO au cours de l'année, OU
- un diagnostic de trouble de personnalité limite enregistré au fichier des services médicaux rémunérés à l'acte au cours de l'année.

Par conséquent, les données présentées ici sont en partie influencées par l'organisation des services propre à chaque territoire.

Proportion : Nombre de personnes d'un territoire donné, tous âges confondus, atteintes d'un trouble de personnalité limite au cours de l'année financière 2022-2023, rapporté à la population du même territoire au milieu de la période, multiplié par 100.

SOURCE



Institut national de santé publique du Québec, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ). Traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

NOTES



Les tests statistiques établissent une comparaison entre la région et le reste du Québec, c'est-à-dire l'ensemble du Québec excluant la région. Néanmoins, les données québécoises présentées dans le tableau se rapportent bien à l'ensemble du Québec.

Les données du SISMACQ sous-estiment la réalité dans la **MRC de Témiscamingue**. En effet, elles utilisent des informations issues du fichier des services rémunérés à l'acte. Or, un certain nombre de médecins pratiquant dans ce territoire ne sont pas rémunérés à l'acte mais selon d'autres modes de rémunération alternatifs. De plus, il est probable qu'une partie de la population aille chercher des services médicaux en Ontario, services qui ne sont pas comptabilisés dans le SISMACQ. Les résultats présentés pour la MRC de Témiscamingue doivent donc être considérés comme des minimums.

En raison de la procédure d'arrondissement aléatoire effectué par l'Institut national de santé publique du Québec, il est possible que le total diffère de la somme des parties.

En 2016, le système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte a été modernisé. Ces modifications ont entraîné une diminution de la saisie des codes de diagnostic dans le fichier des services médicaux rémunérés à l'acte. Par conséquent, les données doivent être interprétées avec prudence à partir de 2016-2017, une forte sous-estimation pouvant résulter de ces changements.

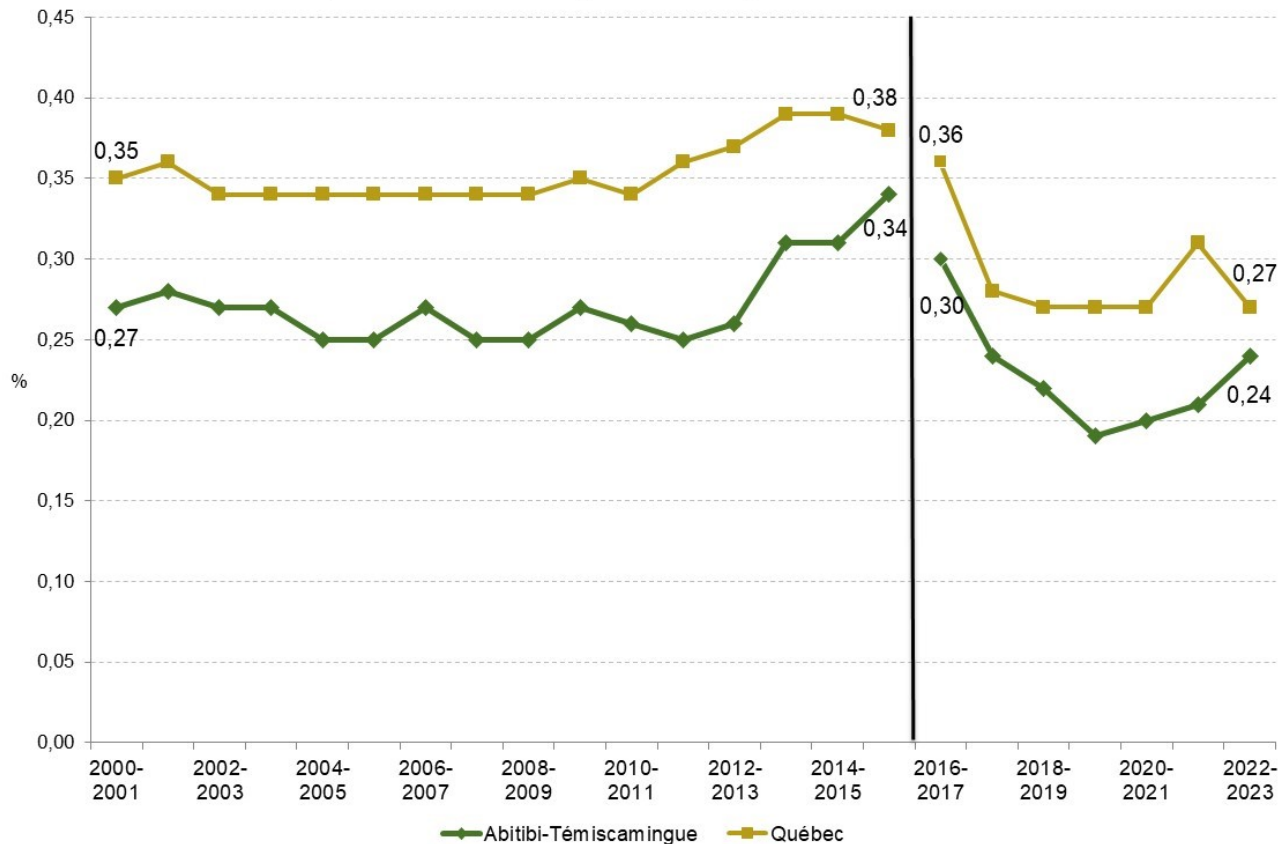
Taux de prévalence des troubles de personnalité limite (2022-2023)

Territoires	Population de 1 an et plus					
	Sexes réunis		Hommes		Femmes	
	N	%	N	%	N	%
MRC de Témiscamingue	30	0,2*	15	0,2*	15	0,2*
Ville de Rouyn-Noranda	110	0,3	45	0,2	65	0,3
MRC d'Abitibi-Ouest	50	0,2	20	0,2*	25	0,3*
MRC d'Abitibi	60	0,2	25	0,2*	35	0,3*
MRC de la Vallée-de-l'Or	105	0,2	40	0,2	70	0,3
Abitibi-Témiscamingue	355	0,2	145	0,2	205	0,3
Québec	22 870	0,3	8 405	0,2	14 465	0,3

- N Nombre
- * Attention, estimation de qualité moyenne
- Donnée absente en raison des petits nombres (<10)
- (+) Pourcentage significativement plus élevé que celui du reste du Québec
- (-) Pourcentage significativement plus faible que celui du reste du Québec

Évolution dans le temps

Proportion (%) de la population souffrant de troubles de personnalité limite, sexes réunis, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2000-2001 à 2022-2023



Coupure en 2016-2017, en raison des modifications apportées au système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte

SOURCE

Institut national de santé publique du Québec, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), 2000-2001 à 2022-2023.



FAITS SAILLANTS

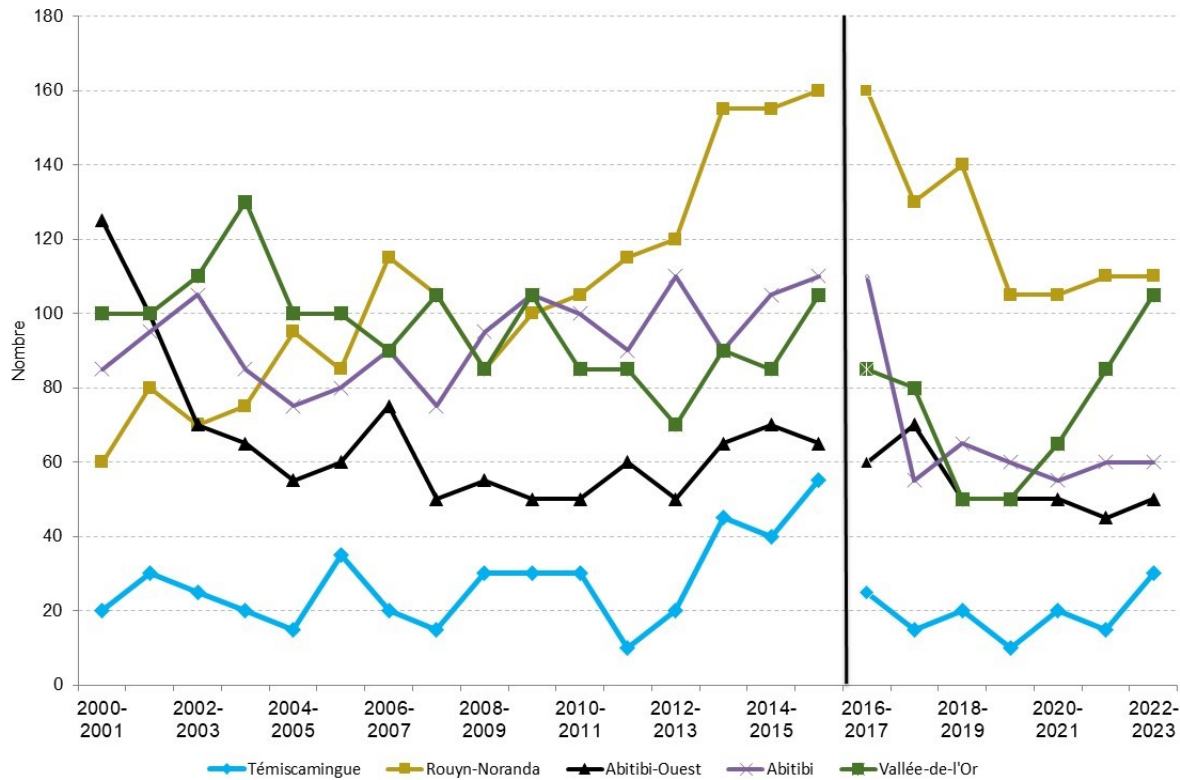
De 2000-2001 à 2015-2016, la proportion de personnes atteintes d'un trouble de personnalité limite est demeurée relativement stable en Abitibi-Témiscamingue, oscillant en général autour de 0,3 %. Par la suite, elle a subi une légère diminution, puis une certaine hausse.

Dans la région (voir le tableau de la page 2), environ 350 personnes souffraient d'un trouble de personnalité limite en 2022-2023, soit 0,2 % de la population. Cette proportion se compare à celle du reste du Québec (0,3 %).



Évolution dans le temps

Nombre de personnes souffrant de troubles de personnalité limite, sexes réunis, selon les territoires de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 2000-2001 à 2022-2023



Coupure en 2016-2017, en raison des modifications apportées au système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte

SOURCE

Institut national de santé publique du Québec, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), 2000-2001 à 2022-2023.

FAITS SAILLANTS

En général, après plusieurs variations jusqu'en 2015-2016, on note une certaine diminution, entre 2016-2017 et 2021-2022, du nombre de personnes ayant des troubles de personnalité limite dans les différentes MRC de la région, à l'exception de la Vallée-de-l'Or où le nombre est passé de 50 à 105 au cours des quatre dernières années. On observe également une hausse marquée à Rouyn-Noranda, entre 2000-2001 et 2015-2016, le nombre étant passé de 60 à 160. Il a par la suite diminué jusqu'à 105. À l'inverse, la MRC d'Abitibi-Ouest a connu une diminution entre 2000-2001 et 2007-2008, le nombre étant passé de 125 à 50.

